Attestation de compétence - formation du personnel opérateur de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante - travaux de sous-section 3

Certifiante | Formation continue

Réf. : 2200265F — Mise à jour : 7 septembre 2026

Organisme responsable : **FORMATION BOUQUINET**

Présentation de la formation

Objectifs

Descriptif général des compétences constituant la certification

Prescriptions minimales de formation applicables aux activités de sous-section 3 et 4

connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme

connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques

connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante

connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement

Sont notamment visées

les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements

les procédures d'entrée et de sortie de zone

connaître le rôle des équipements de protection collective. être capable de les utiliser selon les consignes établies. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement

connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie

être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement

connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication

Programme

Théorie et pratique

Identifier les attentes des stagiaires sur la formation

Fixer les objectifs, limites, règles de la formation

Connaitre l'amiante, ses caractéristiques, ses propriétés et son utilisation

Connaitre les effets de l'amiante sur la santé

Connaitre l'existence des principaux textes relatifs à la prévention du risque amiante et les principales réglementations

Appliquer les gestes professionnels permettant de minimiser les émissions de fibres d'amiante

Suivre les consignes et les instructions

Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés selon les consignes établies

Appliquer les consignes de prévention liée aux risques autre que l'amiante

Mettre en oeuvre les moyens de protection collectifs

Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

Être capable d'assurer sa décontamination lors de la sortie de zone

Assurer les opérations de nettoyage et de contrôles dans le cadre de la restitution d'une zone de travail.

Identifier les situations anormales et agir en conséquence.

Epreuves de validation

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Niveau de sortie

Sans niveau spécifique

Liste des certifications

Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (travaux de sous-section 3)

Code RS : 6421

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2129798S	Présentiel	RENNES	01/01/2026	31/12/2026
2385817S	Présentiel	RENNES	01/01/2027	31/12/2027

Source : GREF Bretagne #2200265F